



(Photo G.G.)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE WARWICK a tenu lundi soir une assemblée publique d'information, au sujet du fameux référendum qui aura lieu jeudi. De gauche à droite, M. Jean-Paul Baril, président du

bureau des gouverneurs de la Fondation Baril; M. Gaston Beaudet, maire de Warwick et M. Arthur Picard, conseiller municipal au comité des finances.

Explications sur le règlement d'emprunt

La ville de Warwick n'aurait qu'à fournir \$5,500 par année

par Guy GODIN

WARWICK — Lundi soir, au-delà de deux cents contribuables sont venus rencontrer le conseil municipal de Warwick, au complet, pour une assemblée d'information tenue à l'école Ste-Jeanne-d'Arc. Cette assemblée publique avait été convoquée afin de renseigner les citoyens sur le règlement d'emprunt No. 400, pour une somme de \$130,000.

Le référendum doit se tenir jeudi et le conseil tenait à fournir les derniers détails à la population de Warwick. M. Gaston Beaudet n'avait pas dit son dernier mot dans cette affaire; en effet, il avait menagé son artillerie lourde pour les derniers moments.

M. le maire a d'abord pris la parole, pour expliquer que l'amélioration qui sera apportée au gymnase, sera d'abord effectuée pour le mieux-être des citoyens. Il ajouta, en faisant allusion au vote de jeudi: "Nous n'irons pas vous chercher par la main; la décision finale vous revient".

M. Beaudet parla ensuite de la nécessité des futurs travaux devant être faits au gymnase actuel; tels l'installation de douches, l'aménagement de locaux pour remettre les équipements

de sports ainsi que les vêtements et les instruments de musique de majorettes. L'établissement d'une bibliothèque municipale ainsi que d'une salle qui elle, sera à la disposition des personnes âgées.

M. le maire, parla des différentes réalisations de son équipe, depuis 1966. Les travaux des rues St-Louis, Ste-Jeanne-d'Arc, l'Heureux, Bergeron, Hôtel de Ville... des travaux d'égouts et d'aqueduc et du travail déjà fait sur la future usine d'épuration.

Les finances

M. Arthur Picard, du comité des finances, s'adressa au public. M. Picard exposa des chiffres. Il a dit que la dette occasionnée par cet emprunt se rembourserait en vingt ans, à raison de \$20,000 par année. Cependant, la ville n'aurait qu'à fournir \$5,500 par année grâce aux revenus qu'apportera la transformation du gymnase. D'une part, la municipalité du Canton, dont les citoyens utiliseront aussi le gymnase, a obtenu la permission de la Fondation Baril, de prendre \$5,000 de ces fonds pour les octroyer à la municipalité de Warwick pour l'aménagement du gymnase. Cet octroi peut être renouvelable. D'autre part, la commission régionale paie un

loyer annuel de \$5,000 pour l'utilisation du gymnase; à la suite des améliorations qui seront apportées au gymnase, ce loyer est appelé à connaître une hausse de près de \$2,000 par année. La commission s'est engagée à louer ce local pour les années à venir. Enfin, le ministre des Affaires culturelles paiera un montant annuel pour la bibliothèque et la corporation du Foyer Étoile d'Or fera de même pour défrayer le coût d'entretien de la salle pour personnes âgées.

Si nous additionnons tous ces montants, nous obtiendrons un total approximatif de \$14,500 qui déduit du paiement annuel de \$20,000 laisse à la ville de Warwick un montant de \$5,500 à couvrir chaque année. M. Picard termina en disant que la municipalité de Warwick, avec sa dette de \$154 par capita, se porte très bien, lorsque nous la comparons à Princeville, où la dette par capita est de \$187 et à Arthabaska, où elle est de \$219.

La Fondation Baril

M. Jean-Paul Baril, le président du bureau des gouverneurs de la Fondation Baril, est venu à son tour exposer les raisons qui ont motivé les gouverneurs à accepter que les fonds de la succession Baril soient employés à l'organisation du nouveau Gymnase. Comme on le sait, le bureau des gouverneurs est responsable de la surveillance de l'utilisation des fonds de la succession Baril, par les corporations de la municipalité de Warwick, de la municipalité du Canton de Warwick et du Foyer Étoile d'Or. Des fonds reçus par héritage appartiennent à ces trois corporations qui, après avoir trouvé les moyens de se servir de cet argent, doivent soumettre une demande au bureau des gouverneurs qui lui, décide en dernier ressort d'accorder ou de refuser la demande.

Ainsi, dans le cas du gymnase, le bureau des gouverneurs accepta la proposition de la municipalité du Canton, à la condition qu'il y ait une salle pour personnes âgées prévue dans les plans de rénovation du gymnase. De plus, le bureau des gouverneurs accepta que la municipalité de Warwick et du Canton prélevent, la première: \$3,000 et la seconde: \$2,500, des fonds de la succession Baril, pour l'achat de volumes pour la future bibliothèque. Vu que le ministère des Affaires culturelles du Québec s'engage à fournir \$1,000 par tête, à la condition que la municipalité en fasse autant, Warwick dispose donc d'un capital de près de \$10,000 pour l'achat de volumes.

Les contribuables eurent par la suite la possibilité d'interroger les membres du conseil municipal ainsi que M. Baril. L'assemblée a paru se terminer sur une note encourageante pour M. Gaston Beaudet, mais, comme il le disait lui-même, le dernier mot revient à la population de Warwick.

La firme choisie est celle de André Bouvet

Le contrat pour le cours d'eau de la rivière à Pat est enfin accordé après plusieurs mois

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le fameux contrat pour le cours d'eau de la rivière à Pat, entre Ste-Clothilde et Ste-Séraphine, vient d'être

accordé à la firme André Bouvet de St-Gregoire de Nicolet et les travaux commenceront dès cette semaine, nous déclarait

hier en fin d'après-midi le député Roch Gardner.

Le montant du contrat s'élève à \$206,202.

On se rappellera qu'à la fin de juillet dernier, le député Gardner avait, au cours d'une conférence de presse, fustigé un fonction-

naire provincial, soit M. Provencher, directeur du service de l'Hydraulique agricole du Québec, en accusant directement ce dernier d'être responsable de la lenteur à accorder le contrat d'exécution des travaux. Ces soumissions étaient sorties en décembre et on était alors rendu au mois de juin et le ministère en question n'avait pas encore fait savoir à qui il accordait le contrat. Le plus bas soumissionnaire était à ce moment Cormier Ltée de Victoriaville. En juin, Cormier Ltée se désista devant cette lenteur de Québec à prendre une décision.

Deux solutions restaient au ministère de la Colonisation et de l'Agriculture, soit aller de nouveau en soumissions publiques ou accorder le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire. Afin de sauver du temps, le ministère a décidé d'accorder le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire, qui est de fait environ \$15,000 plus élevé que Cormier Ltée.

La Chambre de Commerce étudiera la question

Qu'advient-il du commissariat industriel de la municipalité?

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le président de la Chambre de Commerce de Victoriaville, M. J. W. Aubut, était présent à la dernière réunion du conseil de ville de Victoriaville et il a demandé aux édiles municipaux ce qu'on avait l'intention de faire avec le commissariat indus-

triel de la ville. M. Aubut a déclaré que la Chambre de Commerce locale s'était toujours intéressée à la question industrielle et que les membres étaient intéressés à connaître les projets du conseil en ce domaine. On sait qu'il y a quelques semaines, M. Fidel-Edouard Alain

remettait sa lettre de démission, pouvant être effective à compter du premier septembre 1969, en raison de son âge avancé. M. Alain ajoutait toutefois qu'il pourrait encore offrir ses services à la ville après septembre soit jusqu'à ce que la ville lui ait trouvé un remplaçant.

Dans les prévisions budgétaires de la prochaine année, le conseil a réduit le montant affecté au commissariat industriel de \$12,000 à \$2,500.

La Chambre de Commerce se demandait donc si la ville avait l'intention de ne pas remplacer M. Alain.

Les conseillers ont répondu au président de la Chambre de Commerce qu'on avait l'intention arrêtée de trouver un remplaçant à M. Alain ou encore le remplacer sous une autre forme. Concernant le montant mentionné aux prévisions budgétaires, on expliqua qu'il avait été réduit justement parce que le conseil ne savait pas à ce moment de quelle façon on remplacerait M. Alain. Il était alors inutile de prévoir des montants arbitraires.

La commission industrie et commerce, qui se réunit cette semaine doit étudier cette question de remplacement du commissaire industriel. A la lumière des recommandations de la commission, le conseil décidera alors de la politique à adopter.

Au volant de son automobile

Bertrand Gosselin accusé de négligence criminelle

ARTHABASKA (R.L.) — Hier après-midi a débuté au palais de justice d'Arthabaska l'enquête préliminaire de Bertrand Gosselin de Victoriaville, accusé de négligence criminelle au volant.

L'enquête se déroule sous la présidence de l'honorable Juge Yvon Siros.

Dans la soirée du 31 mai dernier, vers minuit et quinze, l'accusé fut impliqué dans un accident à la sortie de Victoriaville, en direction de Princeville. Un jeune homme du nom de Bourassa, qui marchait en direction de Victoriaville, avait à ce moment été heurté par l'automobile que conduisait M. Gosselin et

était mort des suites de cet accident.

Ont témoigné hier, un infirmier licencié de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, M. Laurent Hébert, qui a prélevé une prise de sang sur la personne de M. Gosselin dans la nuit de l'accident, vers 2h. L'agent Benoit Charest a ensuite témoigné pour dire qu'il avait fait parvenir les prélèvements de sang de M. Gosselin à l'Institut médico-légal de Montréal.

Un chimiste-légal qui a fait l'analyse du sang a témoigné qu'il y avait dans le sang 1,0 gramme d'alcool par litre de sang.

Pour sa part, le docteur Jean-Marie Roussel, directeur de l'Institut de médecine légale et

police scientifique de Montréal, a déclaré à la barre que l'interprétation de l'analyse signifiait qu'il y avait intoxication suffisante pour affaiblir les facultés d'une personne et diminuer ses capacités de conduire. Pour que les facultés ne soient point affaiblies, il ne faut pas que la teneur d'alcool dépasse 0,5 grammes par litre de sang, soit la moitié de la teneur trouvée dans le sang de l'accusé. Cette teneur découverte suppose qu'un homme pesant 150 livres a pu ingérer trois petites bières et demie ou l'équivalent de cinq onces et quart de whisky.

L'agent André Laplante, de la Sûreté du Québec de Victoriaville, a témoigné pour décrire les lieux de l'accident, l'endroit probable de l'impact, l'endroit des débris etc.

Il déclara n'avoir relevé aucune trace de freinage. L'agent Laplante ajouta que Gosselin lui avait paru en boisson. Il sentait la boisson et ne semblait pas être sûr de son marcher.

Denis Baillargeon de Princeville déclara que Gosselin avait fait monter alors qu'il faisait de l'auto-stop à la sortie de Victoriaville. Gosselin avait une bière entre les jambes. Il en offrit à Baillargeon s'il avait de la gomme et lui commanda de ne pas parler à personne de la bière. Ont aussi passé dans la boîte des témoins les compagnons de la victime qui ont veillé avec lui à la salle Windsor.

Gosselin est représenté par Me Claude Aubert, tandis que Me Jules Allard représente la couronne.

Activité du comité féminin des Lions

La vente des gâteaux aux fruits est commencée

VICTORIAVILLE (R.L.) — Lors d'une récente réunion, les membres du comité féminin Lions de Victoriaville ont choisi comme présidente Mme Denise Côté, pour l'année 1969-70.

Secrèteront Mme Côté dans sa tâche: Mmes Fernande Gobeil, secrétaire, Gisèle Houle, trésorière, Pierrette Dion, responsable du comité de téléphone, Gisèle Crochetière, publiciste, Margot Gervais, responsable du comité d'examen de la vue dans les écoles, Jacqueline Fréchette, responsable de la vente des gâteaux de Noël et Mmes Thérèse Langlois, Gisèle Houle, Julie Proulx, Fleurette Coutu et Rolande Lesage, responsables du comité du transport.

L'examen de la vue chez les jeunes de 12, 2e, 3e, et 6e années est commencé. L'appareil de dépistage qui est à la disposition du club sert uniquement à détecter un trouble de la vue et n'indique pas la nature du défaut. Les parents qui reçoivent un avis doivent donc consulter un médecin pour examiner sérieusement les yeux de leurs enfants. Ceux qui n'ont pas les moyens peuvent communiquer avec le club Lions et celui-ci se fera un plaisir de collaborer avec les parents.

Gâteaux aux fruits

La vente des gâteaux aux fruits est commencée. Cette activité rapporte quelques recettes et aide l'oeuvre du club Lions. Le comité féminin remercie la population pour l'accueil fait à ses membres. Mme Denise Côté réunira le comité féminin en novembre afin de décider quelle part pourront apporter les épouses des membres à la préparation du Noël du pauvre.

Un duel de motards

TORONTO (PC) — La police a fait savoir hier qu'un membre du club de motards Satan's Choice a été atteint par trois balles, tôt ce matin, dans un duel impliquant deux membres du club et une fille.

Le porte-parole a ajouté que la victime, qui a subi deux blessures au visage et une à la hanche, repose dans un état satisfaisant à l'hôpital. Un total de vingt coups de feu ont été échangés.

Kenneth Reid, âgé de 25 ans, Winston Chapman, 24 ans, et Valerie Andrews, 18 ans, tous de Toronto, ont été accusés de possession d'armes dangereuses.

Reid a également été accusé d'avoir causé des blessures intentionnellement.

Enchères au club Holstein

VICTORIAVILLE (G.G.) — M. Claude Pépin nous a appris que cet après-midi, à partir de 1h. 30 au terrain de l'exposition de Victoriaville, le club Holstein des Bois-Francis procédera à des enchères. Il y aura environ 120 jeunes taures prêts à être vendus aux enchères. M. Pépin, le secrétaire de ce club, ajouta qu'il souhaitait un succès aussi grand que celui de l'année dernière, pour cette sixième vente annuelle organisée par le club Holstein des Bois-Francis.



(Photo: G.G.)

Début d'incendie dans un tas de bois

NOUS VOYONS UN POMPIER PENETRER DANS LA FUMÉE dense, alors qu'un début d'incendie s'est déclaré, mardi midi, dans un tas de bois près d'une bouilloire à l'usine Walter Gagné Ltée. Cependant,

grâce à l'intervention rapide des pompiers, l'incendie fut vite maîtrisé et les dommages qui en résultèrent sont minimes.

Franc... Parler

VICTORIAVILLE (R.L.) — C'est le maire suppléant Albert Leduc qui présida la dernière séance du conseil de ville de Victoriaville en l'absence du maire P. A. Poirier. Les conseillers Richard Bergeron et Edouard Tourigny étaient aussi absents à cette réunion de sorte que s'il avait manqué un autre conseiller, on n'aurait pas pu siéger n'ayant pas quorum.

C'est à la rencontre mensuelle de la Chambre de Commerce de Victoriaville que le président de la commission du stationnement, M. Raymond Haule, présentera son rapport à la Chambre. Le contenu de ce rapport ne sera toutefois dévoilé que mardi prochain, soit après que le conseil de ville en aura pris connaissance.

Peu avant 18 heures, hier, une fillette a été heurtée par une automobile alors qu'elle traversait la rue en face du 92 Perreault. L'enfant a été transportée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, mais on rapporte que son état n'est pas grave.

Les membres du club Lions de Warwick devaient de leur côté se réunir pour un souper à l'hôtel Warwick, sous la présidence de M. Blondin Plourde.

Dans quelques jours, un feu clignotant avec enseigne voyante de 30 milles à l'heure sera installé à l'entrée de l'avenue des Plaines, sur les deux côtés de la rue Notre-Dame ouest.

L'instructeur des Olympiques Junior "B", M. Georges Boucher, devra faire une partie du camp d'entraînement de son équipe à pied, étant donné qu'il a subi une intervention chirurgicale à un genou récemment. Son assistant Michel Hinse se servira du "foyet" sur la glace.



BOSSCOB

DU GEANT DU PULVIS

Feuilletez-bien nos 16 PAGES D'AUBAINES SENS'SS À LA FIN DE VOTRE JOURNAL

M. Lloyd McClintock lance un vibrant appel

Le Rotary invité à patronner la construction d'un édifice pour les personnes âgées atteintes de cécité

TROIS-RIVIÈRES (B.C.) — Le Club Rotary de Trois-Rivières a été invité, hier, à patronner le projet de construction d'une résidence pour les personnes âgées aveugles, qui serait réalisée sur un terrain situé sur le boulevard des Récollets.

Le vice-président de l'Institut National Canadien pour les aveugles, M. Lloyd McClintock a fait cette sollicitation lors d'une conférence qu'il prononçait devant les membres rotariens.

Cet avocat montréalais, lui-même atteint de cécité, a fait un exposé pour bien démontrer le besoin pressant d'une telle maison où pourraient être également accueillies les personnes aveugles en convalescence.

Me McClintock a expliqué que plusieurs aveugles viennent de La Tuque ou de secteurs très éloignés de Trois-Rivières afin de subir des traitements dans les hôpitaux, mais ne peuvent absorber le coût que représente un séjour prolongé dans la cité trifluvienne.

L'érection d'un foyer recevrait un appui favorable auprès de la Société d'Habitation du Québec qui défrayerait environ 95 pour cent du coût de la construction, mais l'Institut National Canadien pour les Aveugles doit auparavant démontrer ses pos-

sibilités financières concernant l'ameublement d'un tel édifice. C'est ainsi qu'il en coûterait quelque \$50.000 pour cet ameublement et l'Institut doit donc

faire appel au public par l'intermédiaire du Club Rotary. Tout indique que l'on saura bientôt la réponse définitive de cet organisme trifluvien.

Place de l'hôtel de ville

M. Roger Lampron a fait une demande à l'effet d'obtenir une lisière du terrain adjacent à sa propriété, rue des Chenaux. Le directeur du service d'Urbanisme, M. André Leneuville, étudiera la question.

Un conseiller d'Outremont, M. François Desmarais, a écrit une lettre dans laquelle il félicite le conseil de ville pour la formation d'une Commission des Loisirs. Pour répondre à sa requête, une copie du règlement ayant trait à la création de cette commission sera transmise à ce conseiller.

La soumission de M. Dominique Bégin, au montant de \$4.785, a été acceptée par le conseil de ville à la suite d'un rapport favorable du directeur du service des Travaux publics, M. Jean-Paul Dorion. Il s'agit de la pose d'une tourbe cultivée dans le talus de la côte de la rue Mgr Briand, dans le secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle.

Les téléphonistes du service de la Police ont réclamé une augmentation de salaire et les conseillers ont accepté de leur accorder une hausse de \$3 par semaine, rétroactive au 1er janvier 1969.

Des travaux d'asphaltage seront bientôt exécutés rue St-François-Xavier, entre les rues St-Maurice et De Foye et sur la rue St-Olivier, entre les rues Lavendrye et McDougall.

M. C. J. De Bane et Mlle Lise Gaudreau ont offert d'acheter des lampadaires enlevés du Parc Champlain. Les conseillers préfèrent plutôt les vendre par enchère.

M. Ruptash Dimitri a sollicité une subvention pour la démolition de taudis situés aux 1100 et 1112 rue Gauthier. Le directeur du service des Travaux publics, M. Jean-Paul Dorion, prendra une décision à ce sujet.

M. Eugène Bellefeuille a accepté de céder pour le prix de \$1 le terrain nécessaire à l'élargissement du boulevard Parent.



MISS TROIS-RIVIÈRES est susceptible de devenir Miss Canada. Dans le but de trouver une Miss Trois-Rivières dans le Trois-Rivières métropolitain, un comité formé des représentants de la Jeune Chambre de Commerce et de la Cham-

bre Senior, s'est réuni à l'hôtel de ville. De gauche à droite, sur cette photo, M. Bill McLellan, vice-président; M. Jean-Guy Laferte, secrétaire; M. Marcel St-Laurent, vice-président et le maire René Matteau, président.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

CONTRÔLEUR DE LA QUALITÉ

Une de nos filiales, spécialisée dans la fabrication des motos-neige, est à la recherche d'un contrôleur de la qualité.

Se rapportant au directeur technique, le candidat idéal serait un ingénieur gradué, préférablement en mécanique, possédant deux à trois ans d'expérience dans l'industrie mécanique, être âgé entre 25 et 35 ans et de langue française.

La rémunération sera à la mesure des qualifications et de l'expérience de chacun des candidats mais saurait intéresser les meilleurs candidats.

LES ENTREPRISES **GIFFEN** LIMITÉE
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 725, Montréal
866-9471



CONSEIL DE LA RADIO-TELEVISION CANADIENNE

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne tiendra une audience publique à l'hôtel Vancouver, Vancouver, C.-B., à compter de 2h.00 de l'après-midi, mardi le 14 octobre 1969 au sujet des demandes suivantes:

STE-ANGÈLE-DE-LAVAL, QUÉBEC
Demande de permis par VENANT DESHAIES pour exploiter une entreprise de télévision à antenne communautaire (CATV) pour desservir Ste-Angèle-de-Laval, Qué. Afin d'assurer le déroulement ordonné de l'audience, il importe qu'on se conforme strictement aux prescriptions des Règles de procédure du Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion. Selon ces Règles, toute personne qui désire présenter des commentaires ou s'opposer aux demandes ci-haut mentionnées devra soumettre au soussigné vingt (20) copies de son mémoire le ou avant le 2 octobre 1969. On peut se procurer des exemplaires de ces Règles en s'adressant à l'imprimeur de la Reine, Ottawa, Ont.

Les personnes qui désirent examiner les mémoires soumis au Conseil à l'occasion de cette audience, pourront le faire en se présentant, pendant les heures de bureau, au siège social du Conseil, 100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario. On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de cet avis en s'adressant au soussigné.

Le Secrétaire,
F.K. FOSTER

PIERROT FORTUNE
CE SOIR
FLAMMES
GROS LOT \$80
\$75 en plus en PRIX DE CONSOLATION
Le tout commandé par
Renommé
POUR VOTRE AGRÉMENT MUSICAL
LES MELLOWTONES

gros détail
ENTREPÔT
Mr. Tapis
arrive au
79 Rocheleau
Cap-de-la-Madeleine
Tél.: 379-2630
10,000 verges carrées de Tapis
PRIX INCROYABLE
100% Nylon Twist
Rég. \$10.95 \$6.95
Special Incroyable v.c.

Un joli minois et une jolie silhouette peuvent vous valoir le titre de Miss Trois-Rivières et peut-être Miss Canada

par Doris HAMEL

TROIS-RIVIÈRES — Faire connaître Trois-Rivières d'un océan à l'autre par le choix éventuel de Miss Canada, en la personne d'une jeune et belle Trifluvienne. Voilà le but que se sont donné la Jeune Chambre de Commerce et la Chambre Senior au sein d'un comité présidé par le maire René Matteau.

Miss Trois-Rivières Les jeunes filles âgées de 18 à 25 ans qui ont un joli minois, des mensurations quasi parfaites et qui possèdent un bagage intellectuel d'une onzième année ou l'équivalent sont éligibles au titre de Miss Trois-Rivières. Que vous habitez le Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest

ou Trois-Rivières, vous pouvez vous inscrire dès cette semaine au Secrétariat de la Jeune Chambre de Commerce, en remplissant une formule. Le Secrétariat est situé sur la rue Bonaventure.

Heureux de cette demande

Le maire Matteau se dit heureux de la demande qui a été faite par les organisateurs du Pageant Miss Canada d'inviter Trois-Rivières à participer par la présentation d'une candidate. "Si la coopération de chacun est apportée, nous ferons de ce Pageant un succès", nous avoue M. Bill McLellan, vice-président. M. Marcel St-Laurent tient aussi à ajouter que cette demoiselle choisie Miss Trois-Rivières aura plus de chances si elle parle couramment les deux langues,

le Pageant qui se tiendra à Toronto, le 15 novembre, ayant des juges bilingues qui questionneront les candidates éventuelles au titre de Miss Canada. Un prix de \$1.000 est attaché au titre de Miss Trois-Rivières, soit en argent et en cadeaux de toutes sortes.

Comité formé Pour faire le choix final de Miss Trois-Rivières, un comité de personnalité de la région sera choisi. Composé de six membres, ce comité devra se mettre d'accord sur la jeune fille qui essaiera de remporter les suffrages lors du Pageant Miss Canada. Les finalistes trifluviennes devront allier talent, intelligence, maintien et personnalité en plus de bien paraître en maillot de bain.

ANNONCE
Comment mieux tenir UN DENTIER plus longtemps
Votre dentier vous gêne-t-il et vous embarrasse-t-il, en se rattachant et tombant quand vous mangez, parlez ou riez? Dans ce cas, saupoudrez-le de **FASTETH**. Le **FASTETH** maintient les prothèses plus longtemps — et plus confortablement aussi. Vous mangerez mieux. Êtes-vous alcoolique, le **FASTETH** ne rancit pas et ne produit ni effet gonfleur, poisseux ou pâteux. La santé est un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et demandez votre **FASTETH** à tout rayon de produits pharmaceutiques.

Le conseiller Gaston Vallières
La ville a fait une erreur en laissant partir Percy Whissell
TROIS-RIVIÈRES (FG) — Dans une mise au point qu'il a faite, à la dernière réunion du conseil municipal, le conseiller

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS
STEAKS!
Dîner d'hommes d'affaires complet \$1.50
SPECIAL DU JOUR
PÂTE CHINOISE
"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE
Le Centurion
Place Hôtel de Ville



Rodolphe Loranger propriétaire

ELECTROHOME

Une marque qui est un symbole de qualité et de haute performance lorsqu'apposée sur un

T.V. COULEUR OU NOIR ET BLANC OU UN STÉRÉO

Les produits Electrohome sont entièrement canadiens, conçus pour notre climat et nos ondes... Ils sont classés par les experts parmi les meilleurs appareils au monde.

LE ROI DES BAS PRIX PLACE ELECTROHOME À LA PORTÉE DE TOUT BUDGET



Paul-Emile Loranger Gérant



GÉNÉREUSE ALLOCATION D'ÉCHANGE

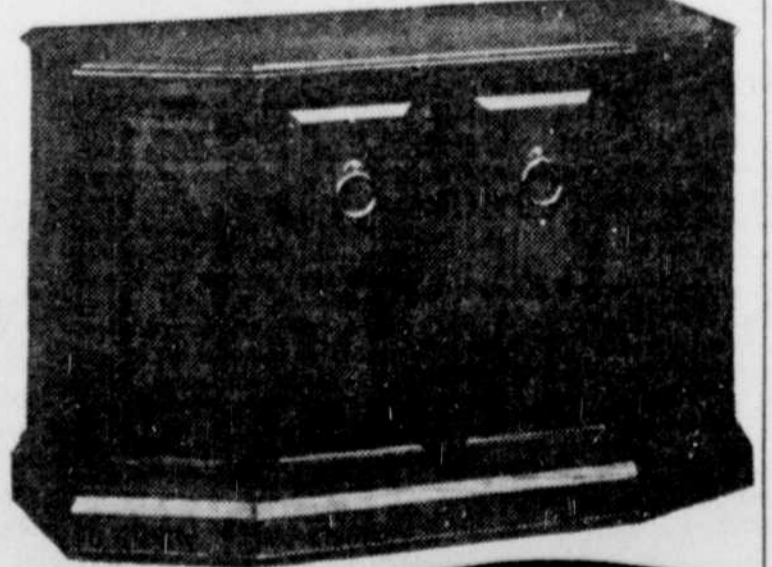
Aussi Vaste choix de Meubles et Appareils Ménagers

TV avec écran de luxe d'une puissance allant jusqu'à 25,000 volts. Syntonisateur de précision automatique.

2 ANS de garantie sur la lampe écran couleur

1 AN sur toutes les pièces

STÉRÉO cabinet Deilcraft table Garrard et Dual Styles antiques et modernes table tournante
TOUJOURS LES PLUS BAS PRIX



Les détectives éclaircissent un vol de cuivre

TROIS-RIVIÈRES (J.R.L.) — Un vol d'un gros rouleau de fil de cuivre commis à l'Hydro-Québec, dans la nuit du 15 au 16 août dernier, à la station de Trois-Rivières, a été éclairci par la Sûreté municipale de Trois-Rivières et un trio a été mis sous arrêts.

Le rouleau de fil de cuivre avait été fondu par les individus qui avaient ensuite vendu le métal devenu assez rare de nos jours et qui est recherché. Ce cuivre était d'une valeur estimée à environ \$1.050.

Les deux premiers individus avaient été capturés la semaine dernière et avaient comparu, tandis que le troisième n'a été traduit devant les tribunaux qu'hier matin sous des accusations de vol.

93-97, Plaza Fusey Cap-de-la-Madeleine 375-8951-52

LORANGER ELECTRIQUE inc.

Aucun versement comptant
36 mois pour payer
1er versement en décembre



(Photo Léon Savard)

MGR RENE AUDET, évêque de Joliette, était le conférencier du club Personnalité, lundi soir au restaurant Kambo. Le chef spirituel du diocèse a traité de l'épanouissement de la personne humaine. La photo ci-haut prise à cette occasion

fait voir dans l'ordre habituel, Mgr René Audet, M. Serge Robert, président, M. Claude Héroux, journaliste au Nouvelliste et Mlle Monique Ménard, vice-présidente.

Entre Me Louis Laporte et Me Gilles Ratelle

L'enquête de Mme Yves Lefebvre donne lieu à un véritable duel

par Claude VAILLANCOURT

JOLIETTE — Jamais une enquête préliminaire n'a suscité autant d'intérêts durant les deux jours qui viennent de s'écouler que celle de Mme Yves Lefebvre, accusée du meurtre de la petite Nathalie Boucher. Les procureurs ont interrogé et contre-interrogé au cours de ces journées de nombreux témoins et devront faire de même encore puisque l'enquête a été ajournée au 8 octobre.

Le juge Maurice Majeau aura certes une décision difficile à rendre puisque l'audition de ces témoins a permis d'entendre des témoignages contradictoires. Jusqu'à maintenant, dans les milieux judiciaires, on se pose la question suivante: "Est-ce que le juge Majeau trouvera assez de faits pour envoyer Mme Lefebvre à son procès pour meurtre ou bien rejettera-t-il cette accusation?" Il pourra encore saisir la charge portée contre Mme Lefebvre et l'accuser d'homicide involontaire ou de négligence criminelle.

On se rappelle que, durant la première journée, deux témoins importants s'étaient présentés devant le tribunal. L'un disait que la petite Nathalie souffrait de malnutrition et de déshydratation tandis que l'autre trouvait la petite Nathalie bien portante.

Hier, une foule encore plus nombreuse s'est rendue au palais de justice de Joliette.

M. Rosaire Baillargeon, rentier, Saint-Gabriel

Pendant le séjour de Mme Lefebvre, à l'hôpital, au mois de décembre 1968, M. Baillargeon garda la petite Nathalie chez lui. A cette époque, M. Baillargeon déclara qu'elle paraissait normale, de même au mois de mai, alors qu'elle se promenait dans la place.

"Après ce séjour, la petite est partie et courait partout", dit M. Baillargeon. Le rentier a avancé cependant qu'il avait constaté un "placard" dans le dos de la petite

filie, lors de l'une de ses visites au domicile de Mme Lefebvre. Le 1er juillet 1969, il écrivait une lettre au service social lui demandant de faire enquête. Trois jours plus tard, il recevait une réponse.

Mlle Ginette Baillargeon, étudiante, St-Gabriel

La jeune fille est allée garder à trois ou quatre reprises chez Mme Lefebvre. A chacune des fois, elle constata que la petite Nathalie avait les mains attachées avec un lacet blanc. Mme Lefebvre l'aurait couchée ainsi toutes les fois.

Elle a déclaré qu'elle avait gardé chez elle la petite fille durant le mois de janvier. "Elle était alors très maigre et ne marchait pas" ajouta la petite fille. Elle a dit qu'elle portait parfois des marques et qu'elle ne pouvait jouer avec sa petite sœur. Quant à l'alimentation, la jeune gardienne a dit que Mme Lefebvre lui donnait ordre de ne rien donner aux enfants car ils avaient soif.

A la fin de son témoignage, Mlle Baillargeon mentionna qu'elle avait vu la petite Nathalie jouer, au mois de mars, sur la galerie, avec une poupée.

Mario Brunelle, étudiant, Saint-Gabriel

Le jeune Brunelle est allé à plusieurs reprises chez Mme Lefebvre au cours des mois de juillet et août afin de garder les enfants, pour une période de trois quarts d'heure. Cette fois encore, ordre lui fut donné de ne rien servir à manger aux enfants. Il dit que Nathalie couchait dans une bassinet très propre, et que deux semaines avant sa mort, il avait vu Nathalie. "Elle était comme auparavant, maigre et correcte".

Il a ajouté que la petite jouait parfois dans la cour. De plus, alors qu'il allait garder, ça lui arrivait de marcher. Elle se traînait plutôt.

Et les autres

D'autres témoins se sont également fait entendre. Les procureurs, Me Louis Laporte et Gilles Ratelle, étant retenus jusqu'au 8 octobre, la cause a été ajournée à cette date.

Vente-éclair de la pomme Kiwanis

JOLIETTE (C.V.) — La vente-éclair de la pomme du club Kiwanis de Joliette se fera le 3 novembre prochain. Cependant, les 16, 17 et 30 octobre, les noms spéciaux auront été sollicités pour acheter une plus grosse quantité de ce fruit.

L'argent amassé par la vente de la pomme du club Kiwanis constitue la principale façon de recueillir les fonds de ce club de service. Quelque 1,500 caisses et 1,200 sacs de pommes ont été commandés pour la campagne du club Kiwanis. On sait que durant l'été, le club Kiwanis rend heureux les enfants handicapés en les envoyant séjourner durant quelques jours au camp des enfants infirmes de Saint-Alphonse.

Décision de la Commission des Affaires municipales

La cité obtient gain de cause dans le règlement de stationnement hors-rue

par Claude HEROUX

JOLIETTE — La Commission des Affaires Municipales avait le dernier mot et elle vient de se prononcer sur l'assemblée publique spéciale touchant le règlement de stationnement hors-rue. Le nombre de dix contribuables qui ont demandé un référendum n'était pas suffisant et le règlement est automatiquement adopté non seulement par le conseil municipal mais aussi par les contribuables. La loi prévoit dans ses stipulations qu'il aurait fallu une demande de référendum de la part de 11 contribuables sur les 44 éligibles à se prononcer alors que seulement 10 se sont présentés. Cet imbroglio avait fait suite à l'assemblée publique spéciale de mercredi de la semaine précédente. Devant les protestations qui avaient suivi le scrutin, la Commission municipale du Québec avait été appelée à trancher

le débat et ce n'est que ces derniers jours que cet organisme a fait savoir que le règlement était adopté selon la loi.

Le principal contestataire avançait qu'il y avait moins de 44 propriétaires éligibles à se prononcer au scrutin. Il prétendait que des héritiers avaient été portés au rôle mais qu'ils ne devaient pas être considérés comme des votants.

Les protestataires auraient dû contester le rôle d'évaluation plutôt que le règlement de stationnement hors-rue mais jamais il n'y a eu de protestations en ce sens concernant le rôle d'évaluation.

Certes si les protestataires décident de pousser plus loin leur contestation, le litige alors porté devant les tribunaux pourra prendre beaucoup de temps à être résolu. Avec la décision de la Commission des Affaires Mu-

nicipales, le règlement de stationnement hors-rue prend force de loi. Il donne au centre-ville 145 places de stationnement de

plus dans le quadrilatère comprenant les rues Bourget-est, entre Notre-Dame et Manseau; Manseau-sud, entre Bourget et

St-Charles; St-Charles-ouest entre Manseau et Notre-Dame et Notre-Dame-nord entre St-Charles et Bourget.

Brigades scolaires bientôt formées

Une entente est intervenue sur les brigadiers scolaires

Réunion des employés de St-Eusèbe

Les offres seront-elles acceptées?

JOLIETTE (C.V.) — Les employés de l'hôpital Saint-Eusèbe de Joliette auront à se prononcer jeudi soir sur la réponse du gouvernement aux contrepropositions salariales présentées dernièrement.

L'Assemblée se tiendra en la salle Key-Club, de l'hôtel Château Windsor, jeudi soir, à 7h.30 p.m. Au même moment, des assemblées similaires se tiendront un peu partout dans la province.

Le président de l'Association des employés de l'hôpital Saint-Eusèbe a également mentionné que les membres du syndicat qu'il dirige devront prendre position sur d'autres clauses. Il s'agit entre autres des questions se rapportant à la sécurité d'emploi, au contrat forfait, à la reconnaissance de l'ancienneté, aux congés de maladie, à la classification et au régime de rentes.

On ignore encore la portée que pourrait prendre un refus des employés d'hôpitaux sur les offres gouvernementales.

JOLIETTE (C.H.) Le dialogue est venu entre les commissaires d'écoles et le conseil municipal comme le souhaitait le conseiller Lionel Coutu et une entente satisfaisante est intervenue entre les deux parties au sujet de la présence de brigadiers aux intersections les plus stratégiques de Joliette.

A la suite des pourparlers, le conseil municipal a décidé de placer un brigadier à cinq intersections de traverse des étudiants. Dorénavant, des brigadiers seront de faction aux intersections Manseau-St-Pierre, Papineau - Ste-Anne; Papineau - Juge Guibeault; St-Thomas-Calixa-Lavallée et finalement St-Barthélemy - Manseau.

Les étudiants des maternelles et des premières années du cours primaire traversent en grand nombre à ces intersections et les deux parties n'ont pas hésité à prendre cette mesure.

Mais la ville ne peut faire plus à cause du coût élevé de ce

service même si la Commission scolaire prétendait que le maintien des brigadiers faisait partie des prérogatives du conseil municipal ce que ce dernier niait. Les commissaires mettront de l'eau dans leur vin en tentant de former des brigades scolaires en sélectionnant les étudiants les mieux formés à ce travail.

Le conseil municipal représenté par les conseillers Jean Bélair et Lionel Coutu a fait savoir au juge Edouard Héty, président de la Commission scolaire, que les étudiants-brigadiers ne pourraient être assurés par la ville du fait qu'ils ne sont pas des employés municipaux.

Cette entente solutionne donc pour le moment, le problème des brigadiers. La cité avait décidé de leur suppression, il y a quelques mois, et des parents avaient porté plainte auprès des conseillers M. Lionel Coutu avait soulevé la question, il y a une douzaine de jours, et le conseil municipal avait suggéré une rencontre avec les commissaires.

Rétroactivité non payée

Journée d'études des enseignants de Lanaudière?

JOLIETTE (C.V.) — Devant le fait que la Commission scolaire régionale Lanaudière n'ait pas encore versé de montants rétroactifs aux enseignants de la région, les membres de l'Association des enseignants de Lanaudière ont décidé, au cours d'une assemblée spéciale, d'utiliser tous les moyens de pression qui seront à leur disposition pour solutionner le problème.

Le président de l'Association, M. Jacques Lavallée a déclaré que ce n'était pas une question d'argent, mais bien une raison de principe qui motivait la décision de l'Association. D'après lui, les ensei-

gnants pourraient attendre des semaines encore avant d'exiger leur montant du mais il faut considérer l'entente intervenue à l'effet de verser le montant rétroactif avant le 20 septembre.

Dans plusieurs milieux, on mentionne que les enseignants procéderaient à des journées d'étude au cours des prochains jours. Cependant, M. Lavallée a démenti cela et a indiqué que les enseignants se contenteraient de ne pas assister aux réunions du personnel.

En somme, la situation se corse à nouveau entre les autorités de la Commission scolaire et les enseignants de la région.

Au cours d'un vol à main armée ponctué de nombreux coups de feu

Un voleur s'excuse d'avoir écrasé une main par mégarde

par Pierre-A. CHAMPOUX

JOLIETTE — Le gérant de la caisse populaire de Saint-Zénon a de nouveau été appelé à la barre pour témoigner dans le procès de André Blouin, accusé de tentative de meurtre. M. Alcide Marcell a souligné, lors de sa deuxième apparition à la barre, que les voleurs pouvaient être 2 ou 3. Il a dit qu'il y en avait un qui était dans la porte de son bureau et l'autre près de la porte de la voûte. "Moi, j'étais couché par terre, disait-il, et j'ai vu un des voleurs disant à M. Lachance de sortir de mon bureau, et il donnait des coups de pied dans la porte.

Mlle Jeanne Champagne

L'assistant de M. Marcell a dit qu'il y avait des billets inscrits sur une liste établie le 26 avril 1966. Les billets en question étaient dans un tiroir-caisse et la liste préexistait conservée. Sur cette liste il y avait les numéros de 6 billets de \$5.00 et de \$10.00 et 3 de \$20.00. Mlle Champagne a dit qu'au moment du vol elle aurait voulu pénétrer dans la voûte. Mais un des malfaiteurs lui aurait écrasé une main et se serait excusé.

Mme Colette Gouin Béland

La caissière, Mlle Colette Gouin à cette époque, aujourd'hui Mme Donald Béland soulevait dans son témoignage qu'elle n'avait rien vu, mais qu'elle avait entendu deux coups de feu. Elle a toutefois dit qu'elle avait vu des individus qui étaient des cogoules. Elle a fait remarquer qu'elle avait entendu un des bandits disant devant la porte du bureau du gérant: "Sors de la ou je te descends". A ce moment il s'adressait à M. Luc Lachance qui lui était allé se cacher dans le bureau du gérant.

M. Raymond Lefebvre Un agent d'assurance qui de-

meure à trois maisons de la caisse a vu la Chrysler des voleurs s'arrêter devant la porte de la caisse populaire. A ce moment il a vu des cogoullards et a noté le numéro de la plaque d'immatriculation, pour par la suite, téléphoner à la police. M. Lefebvre a souligné qu'il avait noté le numéro de la Chrysler sur un petit livret qu'il a remis à la police.

M. Daniel Rivest

M. Rivest, un des clients au moment du vol a dit qu'il avait dû se coucher par terre sur l'ordre des voleurs. Il a souligné qu'il avait entendu des paroles mais qu'il ne pouvait pas exactement se souvenir de ces der-

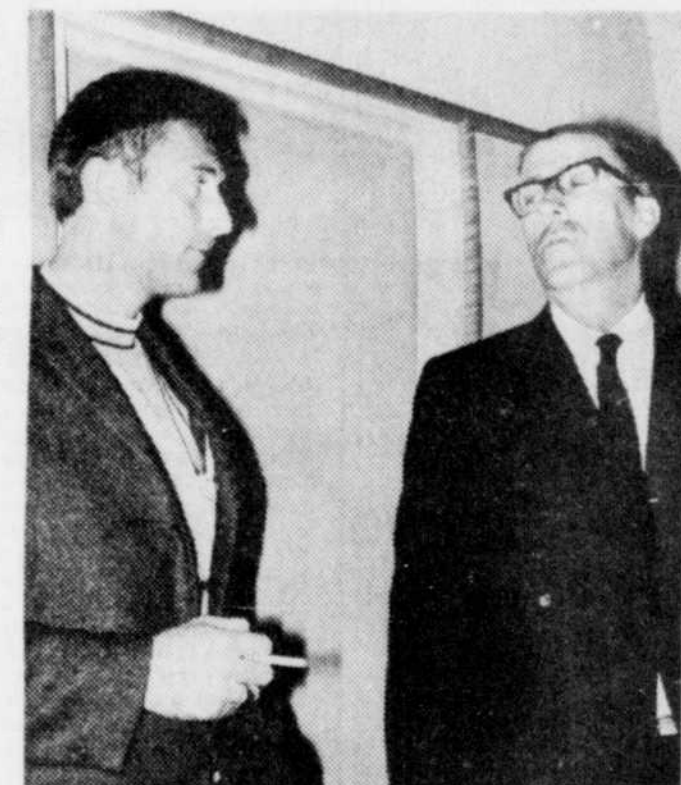
nières. Il soutenait qu'il avait entendu trois coups de feu qui ont été tirés dans la porte du bureau du gérant.

M. Armand Fortin

M. Armand Fortin, le père d'André Fortin, l'un des complices de Blouin a expliqué qu'il s'était rendu, la fin de semaine précédant le vol, à son chalet d'été de Saint-Zénon. Il a dit qu'il avait laissé les lieux sans aucun désordre le dimanche. Par ailleurs, les voleurs se seraient réfugiés dans la maison d'été de M. Fortin et y auraient laissé des objets qui auraient servi au vol, soit des cogoules et les armes.

D'autres témoins

D'autres témoins ont aussi été appelés à la barre. M. René Rondeau a dit qu'il a vu la Chrysler passer devant chez lui avec au volant André Blouin qu'il aurait identifié à l'aide d'une photo dans l'édition du Nouvelliste du 5 juin. M. Marcel Jacoby a aussi souligné qu'il s'était fait voler les plaques de sa voiture à Montréal. Ces plaques seraient les mêmes que celles qu'il y avait sur la Chrysler. M. Jacques Boucher, le propriétaire de la Chrysler, a dit qu'il reconnaissait la voiture Chrysler des voleurs comme étant la sienne. M. Roméo Le-compte, agent à Saint-Michel-des-Saints, a aussi témoigné au sujet de l'arrestation des trois individus et des photos qui ont été prises par le caporal André Ménard de la Sûreté. M. Louis Béland, un autre agent, a souligné qu'il était, lui aussi sur les lieux le 2 juin et les autres jours de l'enquête. Le caporal Ménard, du service d'identité judiciaire de la Sûreté, a par la suite défini l'identité des trois accusés à l'aide d'empreintes digitales prélevées sur des objets personnels des trois individus appréhendés par la police la journée du 5 juin dernier.



(Photo Léon Savard)

M. LUC LACHANCE EST la victime de la tentative de meurtre dont est accusé André Blouin. M. Lachance était dans la Caisse populaire de Saint-Zénon quand Blouin et ses complices auraient fait leur méfait. Sur la photo on voit M. Luc Lachance, à gauche, et Alcide Marcell, à droite.

En furetant dans Joliette

Philippe Larose de Joliette fut déjà un excellent joueur de balle malle mais même si un malheureux accident l'empêche maintenant de s'adonner à son sport favori, il suit quand même les activités de toutes les ligues de Joliette lorsque ses nombreuses activités au Normandie Bar B.Q., le lui permettent.

Les fabricants d'alcool frelaté ne sont pas en sécurité à Joliette et les environs avec le caporal Jean-Paul Forget et ses hommes. Mais que ces contrebandiers se surveillent car ce policier ira approfondir ses connaissances à l'Institut de Police de Joliette.

"J'ai fait une dure journée hier, nous disait le gérant de la compagnie Mutuelle-Vie du Québec. J'ai dû me rendre près de Montréal où j'avais un tournoi de golf. "Vraiment, le président de la Chambre de commerce régionale est un type fort occupé. C'est à se demander s'il ne projette pas de se lancer dans une entreprise quelconque où les contacts seraient fort nécessaires, car tout cela se fait à partir du vote du peuple. Nous devons sander l'opinion des organisateurs politiques.

C'est comme dans l'armée, on nous porte volontaire sur une entreprise quelconque et il n'y a pas moyen de refuser. Des exemples frappants nous sont fournis aux réunions de la Chambre de commerce alors que d'une habile façon on nous nomme un membre président d'un comité. On appelle cela de la démocratie dirigée.

La clinique de donneurs de sang se poursuit encore aujourd'hui au sous-sol de la Cathédrale. Les donneurs se sont rendus en assez grand nombre hier à cet endroit.



par Michel ROCHON

André Latendresse, un arbitre au baseball mineur, qui était l'invité de Claude Jobin au double que les Expos ont disputé dimanche dernier, est revenu enchanté de son voyage. Il nous a dit que le sport ne se portait que mieux si Joliette avait pour diriger les loisirs, des gars aussi honnêtes et travaillants que Claude Jobin.

Les Pistolets du CEGEP Joliette disputeront leur première joute sous les réflecteurs, ce soir, contre le collège de St-Jean, qui occupe présentement la tête du classement de la ligue intercollégiale de football "B". Les Pistolets seront à la conquête de leur deuxième victoire de la saison. Pour les partisans des Pistolets un autobus partira du CEGEP Joliette à 6 heures. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec l'Association des étudiants du CEGEP.

M. Albert Nicoletti, ancien échevin de la ville de Joliette, demeure toujours très attaché à la cause du loisir. Ce dernier n'est pas convaincu que tout marche rondement dans les loisirs à Joliette. Il dit qu'avec un peu plus d'entente et de bonne volonté, tout irait bien et les loisirs ne s'en porteraient que mieux.

L'équipe de balle malle de Ste-Mélanie, qui s'était rendu jusqu'à la demi-finale lors du tournoi régional qui avait lieu à Joliette, s'est mérité les honneurs des séries éliminatoires dimanche dernier. Félicitations aux champions de la ligue Laurentienne de balle malle pour la saison 1969.

Jean-Robert Lapointe, gérant de l'équipe du Crabtree dans la ligue Laurentienne de hockey junior du Président Maurice Charette, refuse de dévoiler le nom de son instructeur, selon Jean-Robert. Il s'agirait d'une haute compétence en matière de hockey qui aurait fait ses preuves dans ce domaine.

Marcel Paradis et Maurice Arnault viennent d'être promu au poste de vice-président de la ligue Laurentienne junior de hockey. Nul doute qu'avec ces deux compétences en domaine du hockey la ligue saura prendre des décisions justes et honnêtes pour tout le monde.

N'oubliez pas que vous pouvez jouer au tennis tous les soirs de la semaine si vous le désirez. Le club des archers de Joliette demeure un site des plus enchanteurs même en automne.



BOSSCOB
 DU
GEANT
DU
SOUS
 Feuilletez-bien nos
16
 PAGES D'AUBAINES
 SENS'SS
 À LA FIN DE
 VOTRE JOURNAL

M. Lloyd McClintock lance un vibrant appel

Le Rotary invité à patronner la construction d'un édifice pour les personnes âgées atteintes de cécité

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Le Club Rotary de Trois-Rivières a été invité, hier, à patronner le projet de construction d'une résidence pour les personnes âgées, aveugles, qui serait réalisé sur un terrain situé sur le boulevard des Récollets.

Le vice-président de l'Institut National Canadien pour les aveugles, Me Lloyd McClintock a fait cette sollicitation lors d'une conférence qu'il prononçait devant les membres rotariens.

Cet avocat montréalais, lui-même atteint de cécité, a fait un exposé pour bien démontrer le besoin pressant d'une telle maison où pourraient être également accueillies les personnes aveugles en convalescence.

Me McClintock a expliqué que plusieurs aveugles viennent de La Tuque ou de secteurs très éloignés de Trois-Rivières afin de subir des traitements dans les hôpitaux, mais ne peuvent absorber le coût que représente un séjour prolongé dans la cité trifluvienne.

L'érection d'un foyer recevrait un appui favorable auprès de la Société d'Habitation du Québec qui défrayerait environ 95 pour cent du coût de la construction, mais l'Institut National Canadien pour les Aveugles doit auparavant démontrer ses possibilités financières concernant l'ameublement d'un tel édifice.

C'est ainsi qu'il en coûterait quelque \$50,000 pour cet ameublement et l'Institut doit donc faire appel au public par l'intermédiaire du Club Rotary. Tout indique que l'on saura bientôt la réponse définitive de cet organisme trifluvien.

Place de l'hôtel de ville

M. Roger Lampron a fait une demande à l'effet d'obtenir une lisière du terrain adjacent à sa propriété, rue des Chenaux. Le directeur du service d'Urbanisme, M. André Laneuville, étudiera la question.

Un conseiller d'Outremont, M. François Desmarais, a écrit une lettre dans laquelle il félicite le conseil de ville pour la formation d'une Commission des Loisirs. Pour répondre à sa requête, une copie du règlement ayant trait à la création de cette commission sera transmise à ce conseiller.

La soumission de M. Dominique Bégin, au montant de \$4,785, a été acceptée par le conseil de ville à la suite d'un rapport favorable du directeur du service des Travaux publics, M. Jean-Paul Dorion. Il s'agit de la pose d'une tourbe cultivée dans le talus de la côte de la rue Mgr Briand, dans le secteur St-Jean-Baptiste-de-la-Salle.

Les téléphonistes du service de la Police ont réclamé une augmentation de salaire et les conseillers ont accepté de leur accorder une hausse de \$5 par semaine, rétroactive au 1er janvier 1969.

Des travaux d'asphaltage seront bientôt exécutés rue St-François-Xavier, entre les rues St-Maurice et De Foye et sur la rue St-Olivier, entre les rues Lavendrye et McDougall.

M. C. J. De Bane et Mlle Lise Gaudreau ont offert d'acheter des lampadaires enlevés du Parc Champlain. Les conseillers préfèrent plutôt les vendre par enchère.

M. Ruptash Dimitri a sollicité une subvention pour la démolition de taudis situés aux 1109 et 1112 rue Gauthier. Le directeur du service des Travaux publics, M. Jean-Paul Dorion, prendra une décision à ce sujet.

M. Eugène Bellefeuille a accepté de céder pour le prix de \$1 le terrain nécessaire à l'élargissement du boulevard Parent.



MISS TROIS-RIVIERES est susceptible de devenir Miss Canada. Dans le but de trouver une Miss Trois-Rivières dans le Trois-Rivières métropolitain, un comité formé des représentants de la Jeune Chambre de Commerce et de la Cham-

bre Senior, s'est réuni à l'hôtel de ville. De gauche à droite, sur cette photo, M. Bill McLellan, vice-président; M. Jean-Guy Laferte, secrétaire; M. Marcel St-Laurent, vice-président et le maire René Matteau, président.

Un joli minois et une jolie silhouette peuvent vous valoir le titre de Miss Trois-Rivières et peut-être Miss Canada

par Doris HAMEL

TROIS-RIVIERES — Faire connaître Trois-Rivières d'un océan à l'autre par le choix éventuel de Miss Canada, en la personne d'une jeune et belle Trifluvienne. Voilà le but que se sont donné la Jeune Chambre de Commerce et la Chambre Senior au sein d'un comité présidé par le maire René Matteau.

Les jeunes filles âgées de 18 à 25 ans qui ont un joli minois, des mensurations quasi parfaites et qui possèdent un bagage intellectuel d'une onzième année ou l'équivalent sont éligibles au titre de Miss Trois-Rivières. Que vous habitez le Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest

ou Trois-Rivières, vous pouvez vous inscrire dès cette semaine au Secrétariat de la Jeune Chambre de Commerce, en remplissant une formule. Le Secrétariat est situé sur la rue Bonaventure.

Heureux de cette demande

Le maire Matteau se dit heureux de la demande qui a été faite par les organisateurs du Pageant Miss Canada d'inviter Trois-Rivières à participer par la présentation d'une candidate. "Si la coopération de chacun est apportée, nous ferons de ce Pageant un succès" nous avoue M. Bill McLellan, vice-président. M. Marcel St-Laurent tient aussi à ajouter que cette demoiselle choisie Miss Trois-Rivières aura plus de chances si elle parle couramment les deux langues,

le Pageant qui se tiendra à Toronto, le 15 novembre, ayant des juges bilingues qui questionneront les candidates éventuelles au titre de Miss Canada.

Un prix de \$1,000 est attaché au titre de Miss Trois-Rivières, soit en argent et en cadeaux de toutes sortes.

Comité formé

Pour faire le choix final de Miss Trois-Rivières, un comité de personnalités de la région sera choisi. Composé de six membres, ce comité devra se mettre d'accord sur la jeune fille qui essaiera de remporter les suffrages lors du Pageant Miss Canada. Les finalistes trifliviennes devront allier talent, intelligence, maintien et personnalité en plus de bien paraître en maillot de bain.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

CONTRÔLEUR DE LA QUALITÉ

Une de nos filiales, spécialisée dans la fabrication des motos-neige, est à la recherche d'un contrôleur de la qualité.

Se rapportant au directeur technique, le candidat idéal serait un ingénieur gradué, préférablement en mécanique, possédant deux à trois ans d'expérience dans l'industrie mécanique, être âgé entre 25 et 35 ans et de langue française.

La rémunération sera à la mesure des qualifications et de l'expérience de chacun des candidats mais saurait intéresser les meilleurs candidats.

LES ENTREPRISES **GIFFEN** LIMITÉE
 1440 ouest, rue Ste-Catherine
 Suite 725, Montréal
 866-9471



CONSEIL DE LA RADIO-TÉLÉVISION CANADIENNE

Le Conseil de la Radio-Télévision canadienne tiendra une audience publique à l'hôtel Vancouver, Vancouver, C.B., à compter de 2h.00 de l'après-midi, mardi le 14 octobre 1969 au sujet des demandes suivantes:

STE-ANGÈLE-DE-LAVAL, QUÉBEC

Demande de permis par VENANT DESHAIES pour exploiter une entreprise de télévision à antenne communautaire (CATV) pour desservir Ste-Angèle-de-Laval, Qué.

Afin d'assurer le déroulement ordonné de l'audience, il importe qu'on se conforme strictement aux prescriptions des Règles de procédure du Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion. Selon ces Règles, toute personne qui désire présenter des commentaires ou s'opposer aux demandes ci-haut mentionnées devra soumettre au soussigné vingt (20) copies de son mémoire le ou avant le 2 octobre 1969.

On peut se procurer des exemplaires de ces Règles en s'adressant à l'Imprimeur de la Reine, Ottawa, Ont.

Les personnes qui désirent examiner les mémoires soumis au Conseil à l'occasion de cette audience, pourront le faire en se présentant, pendant les heures de bureau, au siège social du Conseil, 100, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario.

On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de cet avis en s'adressant au soussigné.

Le Secrétaire,
 F.K. FOSTER

PIERROT FORTUNE
 CE SOIR
FLAMMES
 GROS LOT \$80
 EN PLUS EN PRIX DE CONSOLIDATION
 Le meilleur commandé par
Renommé
 POUR VOTRE AGREMENT MUSICAL
LES MELLOWTONES

gros détail
ENTREPÔT
Mr. Tapis
 arrive au
 79 Rocheleau
 Cap-de-la-Madeleine
 Tél.: 379-2630
 10,000 verges carrées de Tapis
PRIX INCROYABLE
 100% Nylon Twist \$10.95
 Spécial Incroyable \$6.95 v.c.

ANNONCE
Comment mieux tenir UN DENTIER plus longtemps
 Votre dentier vous gêne-t-il et vous embarrasse-t-il, en se relâchant et tombant quand vous mangez, parlez ou riez? Dans ce cas, soupentez-le de **PASTETTES**. Le **PASTETH** maintient les prothèses plus longtemps — et plus confortablement aussi. Vous mangerez mieux. Faut-il ajouter, le **PASTETH** ne rancit pas et ne produit nul effet gonfleur, posséder ou pâlir. Le **PASTETH** exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et demandez votre **PASTETH** à tout rayon de produits pharmaceutiques.

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS
STEAKS!
 Dîner d'hommes d'affaires \$1.50
 faites complet
 SPECIAL DU JOUR
 PATE CHINOISE
 "COCKTAIL LOUNGE"
 ATMOSPHERE DE DÉTENTE
le Centurion
 Place Hôtel de Ville

Le conseiller Gaston Vallières
La ville a fait une erreur en laissant partir Percy Whissell

TROIS-RIVIERES (FG) — Dans une mise au point qu'il a faite, à la dernière réunion du conseil municipal, le conseiller

Gaston Vallières a précisé que l'ingénieur forestier Percy Whissell avait fait preuve d'une grande compétence, de beaucoup d'efficacité et d'un bel esprit de travail durant le temps qu'il fut au service de la municipalité.

"M. Whissell fut remercié de ses services pour des raisons d'économie budgétaire", a dit M. Vallières, "et j'ai été le premier à déplorer son départ. Ce n'est pas toujours de gaieté de coeur, qu'il faut se rallier à la décision de la majorité en certaines circonstances.

"Je voudrais bien dissiper un malentendu regrettable au sujet de M. Whissell. Je n'ai jamais voulu dire qu'il avait été congédié parce qu'il ne travaillait pas. Malheureusement cela a été interprété ainsi, pour la bonne raison que je n'ai pu compléter ma pensée, ayant été interrompu par un collègue. Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il n'avait pas à travailler manuellement. Son rôle consistait à planifier le travail de ses aides et de veiller à sa bonne exécution.

"Je considère aujourd'hui que la ville a fait une erreur en laissant partir M. Percy Whissell. Avec tout ce qu'il faut payer pour la plantation et l'entretien des arbres, cela coûte plus cher qu'aujourd'hui. En toute franchise, je dois admettre que M. Whissell n'est pas facile à remplacer. Je suis heureux de lui rendre ce témoignage que je crois pleinement justifié."

Paul-Emile Loranger
 Gérant

ELECTROHOME

Une marque qui est un symbole de qualité et de haute performance lorsqu'apposée sur un

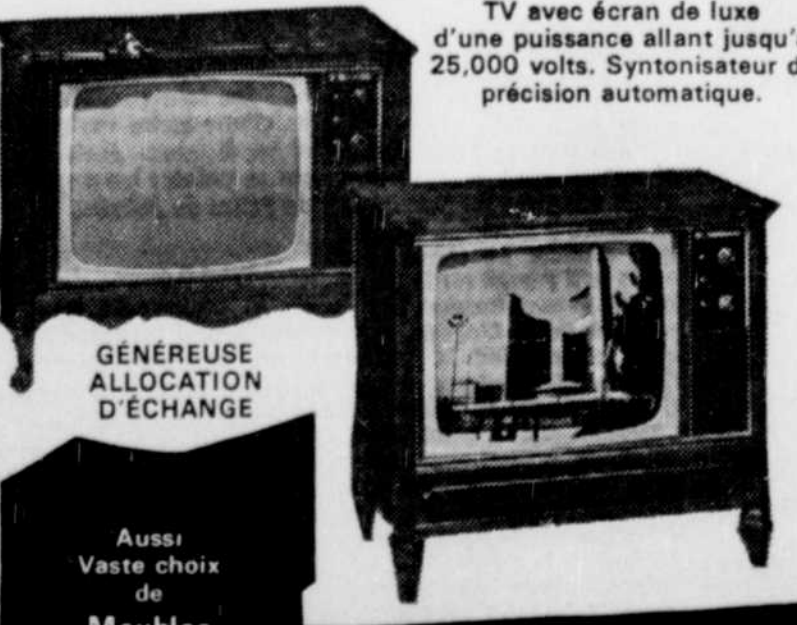
T.V. COULEUR OU NOIR ET BLANC OU UN STÉRÉO

Les produits Electrohome sont entièrement canadiens, conçus pour notre climat et nos ondes... Ils sont classés par les experts parmi les meilleurs appareils au monde.

LE ROI DES BAS PRIX PLACE ELECTROHOME À LA PORTÉE DE TOUT BUDGET



Rodolphe Loranger
 propriétaire



TV avec écran de luxe d'une puissance allant jusqu'à 25,000 volts. Syntonisateur de précision automatique.

2 ANS de garantie sur la lampe écran couleur

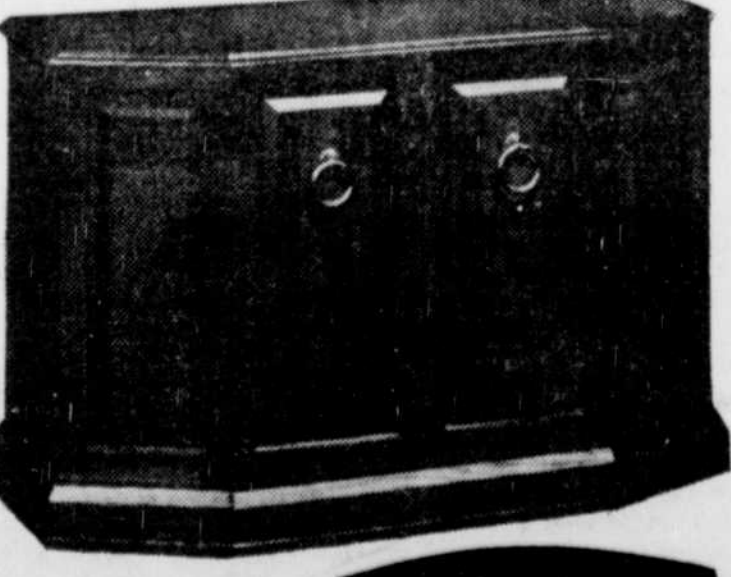
1 AN sur toutes les pièces

GÉNÉREUSE ALLOCATION D'ÉCHANGE

Aussi Vaste choix de Meubles et Appareils Ménagers

STÉRÉO cabinet Dailcraft table Garrard et Dual Styles antiques et modernes table tournante

TOUJOURS LES PLUS BAS PRIX



Aucun versement comptant
 36 mois pour payer
 1er versement en décembre

LORANGER ELECTRIQUE inc.

93-97, Plaza Fusey Cap-de-la-Madeleine 375-8951-52

Les détectives éclairent un vol de cuivre

TROIS-RIVIERES (J.R.L.) — Un vol d'un gros rouleau de fil de cuivre commis à l'Hydro-Québec, dans la nuit du 15 au 16 août dernier, à la station de Trois-Rivières, a été éclairci par la Sûreté municipale de Trois-Rivières et un trio a été mis sous arrêts.

Le rouleau de fil de cuivre avait été fondu par les individus qui avaient ensuite vendu le métal devenu assez rare de nos jours et qui est recherché. Ce cuivre était d'une valeur estimée à environ \$1,050.

Les deux premiers individus avaient été capturés la semaine dernière et avaient comparu, tandis que le troisième n'a été traduit devant les tribunaux qu'hier matin sous des accusations de vol.